

# SCoT



## Note de synthèse

Arrêt de projet – 21 janvier 2026



# Sommaire

|                                                        |       |
|--------------------------------------------------------|-------|
| <b>Préambule</b>                                       | p. 3  |
| <b>I. Qu'est-ce que le SCoT Pays de l'Anjou bleu ?</b> | p. 4  |
| A. Un SCoT, c'est quoi ?                               | p. 4  |
| B. Un SCoT, sur quel périmètre ?                       | p. 5  |
| C. Un SCoT, un document « intégrateur » ?              | p. 5  |
| D. Un SCoT, quel contenu ?                             | p. 6  |
| E. Les phases de la révision                           | p. 7  |
| F. Les objectifs de la mise en révision                | p. 8  |
| <b>II. Synthèse des principaux constats et enjeux</b>  | p. 11 |
| A. Démographie                                         | p. 11 |
| B. Organisation territoriale                           | p. 12 |
| C. Mobilité                                            | p. 12 |
| D. Habitat                                             | p. 13 |
| E. Economie                                            | p. 13 |
| F. Commerce                                            | p. 15 |
| G. Agriculture                                         | p. 16 |
| H. Paysage                                             | p. 17 |
| I. Tourisme                                            | p. 18 |
| J. Composantes physiques                               | p. 18 |
| K. Biodiversité                                        | p. 19 |
| L. Ressources et consommations                         | p. 20 |
| M. Pollutions et nuisances                             | p. 22 |
| N. Risques naturels et technologiques                  | p. 23 |
| <b>III. Les grandes orientations du SCoT</b>           | p. 24 |
| A. Le PAS                                              | p. 24 |
| B. Le DOO-DAACL                                        | p. 25 |

# Préambule

La présente note de synthèse est un document présentant brièvement les éléments qui composent le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pays de l'Anjou bleu et les orientations qui y sont développées. Elle constitue un apport complémentaire au résumé non technique de l'Evaluation Environnementale. Elle éclaire de manière synthétique toutes les phases de la révision du SCoT.

Il convient de préciser que les documents du SCoT ont été réalisés de telle manière à ce que l'appropriation du schéma puisse être simple et accessible, particulièrement au niveau de la forme et de la rédaction.

La présente note se veut donc, dans une démarche volontariste d'appropriation collective du document, complémentaire du résumé non technique réglementaire intégré à l'Evaluation Environnementale.

# I. QU'EST-CE QUE LE SCoT PAYS DE L'ANJOU BLEU ?

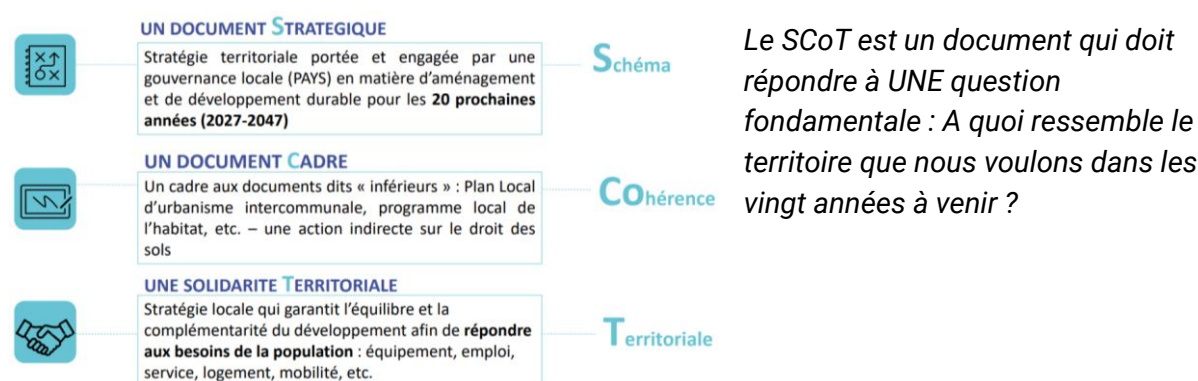
## A. Un SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est **un document stratégique de planification et d'urbanisme** introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont définis par le Code de l'urbanisme.

Conçu comme un outil au service d'un projet de territoire, le SCoT établit **une vision stratégique à l'horizon des 20 prochaines années**. Il vise notamment à :

- Mettre en œuvre une planification stratégique à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI formant un bassin de vie
- Fournir un cadre de référence pour les politiques sectorielles, notamment celles relatives à l'organisation de l'espace, l'urbanisme, les paysages, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, l'économie, l'environnement, l'énergie et le climat

L'objectif principal est de **répondre aux besoins présents et futurs de la population tout en préservant les ressources pour les générations à venir**. Le SCoT doit également **anticiper les impacts du dérèglement climatique et accompagner les grandes transitions** écologiques, énergétiques, démographiques et numériques.



Attention, **un SCoT n'est pas** :

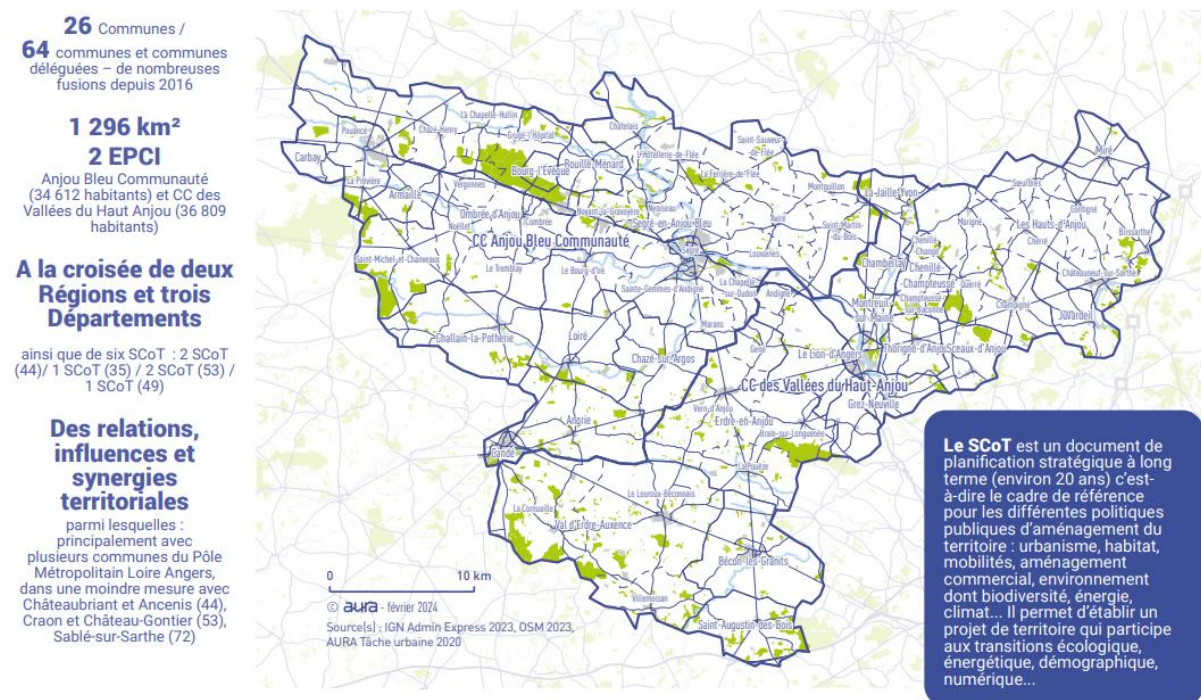
- **Un « Super PLU »** : il ne détermine pas l'utilisation du sol à la parcelle ; il n'est pas une somme des projets communaux
- **Une « île » déconnectée des territoires voisins** : il considère les dynamiques extérieures qui influencent le territoire
- **Un document thématique à l'échelle intercommunale** : il a une portée réglementaire et fixe les objectifs chiffrés
- **Terminé une fois approuvé** : nécessité d'un suivi et d'un accompagnement des communes/EPCI pour sa mise en œuvre et sa traduction dans les PLU(i)

## B. Un SCoT, sur quel périmètre ?

**Certaines décisions nécessitent une vision globale du territoire** et doivent être prises à l'échelle du bassin de vie. Cela permet aux communes et aux structures intercommunales **d'harmoniser et de coordonner les politiques** en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et d'implantations commerciales, domaines qui ont tous des répercussions sur les territoires voisins et leurs habitants.

En effet, les habitants ne limitent pas leurs activités – comme travailler, faire leurs achats, se soigner ou se divertir – à leur commune de résidence. C'est pourquoi la planification du développement territorial doit se concevoir à une échelle plus large, échelle du bassin de vie.

**Le périmètre d'élaboration d'un SCoT est fixé par arrêté préfectoral** ou, si plusieurs départements sont concernés, par plusieurs arrêtés préfectoraux. En ce qui concerne le SCoT Pays de l'Anjou bleu, il se distingue par son périmètre qui couvre le territoire de deux Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de communes Anjou bleu communauté et la Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou, d'une superficie de 1 296 km<sup>2</sup> et composé de 26 communes.



Source : Synthèse transversale du diagnostic

## C. Un SCoT, un document « intégrateur » ?

**Le SCoT s'inscrit dans une hiérarchie précise** entre les différents documents d'urbanisme. Il se veut un document "intégrateur" pour les documents d'urbanisme communaux (carte communale, PLU) et intercommunaux (PLUi, PDU, PLH, etc.), ce qui permet à ces derniers de ne se référer juridiquement qu'à lui.



Le principe est qu'il suffit que ces documents soient compatibles avec le SCoT pour être reconnu compatibles avec les autres documents supra territoriaux que celui-ci doit « intégrer » (SDAGE, SAGE, SRADDET, SRCE, etc..) : le SCoT devient ainsi le document pivot. **Le SCoT harmonise ainsi les différentes politiques en matière d'aménagement du territoire, de l'échelon local à l'échelon national.**

## D. Un SCoT, quel contenu ?

L'adoption de l'**ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la « modernisation » des SCoT**, puis son décret d'application, et la **loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**, dite « Loi Climat et Résilience », ont apporté de **fortes évolutions au rôle, contenu et objectifs assignés aux Schémas de Cohérence Territoriale** afin qu'ils s'adaptent aux enjeux contemporains, notamment ceux centrés sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement... en assurant une cohérence d'ensemble.

Ainsi, à la suite de la publication de l'ordonnance de modernisation des SCoT, **le document se compose** depuis avril 2021 de **deux parties principales**, en plus **des annexes**, jouant chacune un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire.

Sa composition est la suivante :

### 1. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Il permet aux élus de **se projeter dans le temps long** à travers la spatialisation d'un **projet politique stratégique et prospectif à l'horizon de 20 ans**. Il s'assure du **respect des équilibres locaux** et de la **mise en valeur de l'ensemble du territoire** par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver. Il décline les enjeux retenus pour l'aménagement du territoire dans les 20 prochaines années, issus des conclusions du Diagnostic Territorial et de l'Etat Initial de l'Environnement, et de manière à répondre au projet politique du territoire.

Il permet de répondre à la question : *Quel territoire voulons-nous pour demain ?*

## 2. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

**Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées** autour de 3 grands thèmes :

- Développement économique, agricole et commerce
- Logement, mobilités, équipements et services
- Transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles

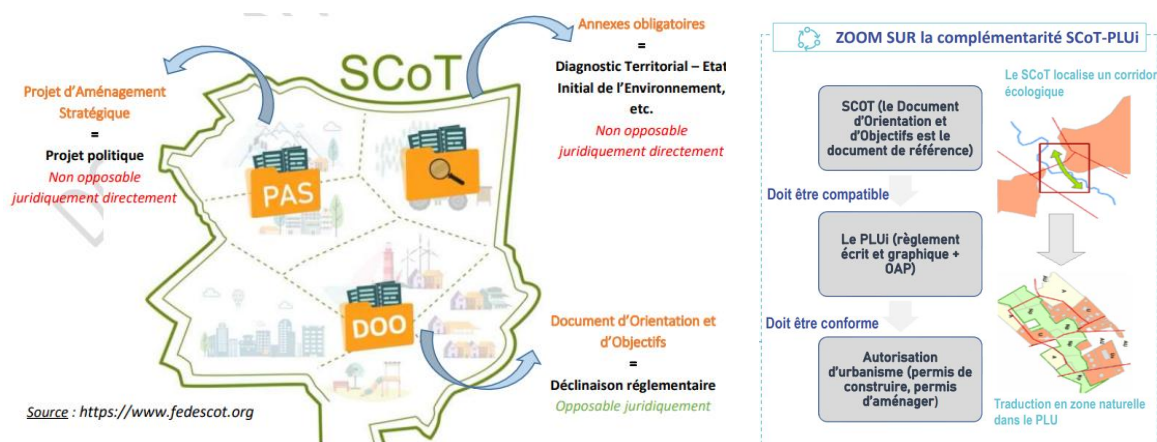
Le DOO fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Il permet de répondre à la question : *Comment atteindre notre objectif et répondre aux ambitions du PAS ?*

### 3. Les annexes

Dans lesquelles sont repris les principaux chapitres de l'ancien rapport de présentation : le Diagnostic Territorial (DT), l'Etat Initial de l'Environnement (EIE), l'Evaluation Environnementale (EE), le Résumé Non Technique et d'autres documents thématiques **explicitant plus largement la justification des orientations retenues.**

Elles permettent globalement de répondre à ces questions : *Quelle est la situation actuelle ? Pourquoi est-ce cette trajectoire qui a été retenue et ces choix qui ont été faits ? Quels sont les impacts de notre projet sur l'Environnement ?*



## E. Les phases de la révision

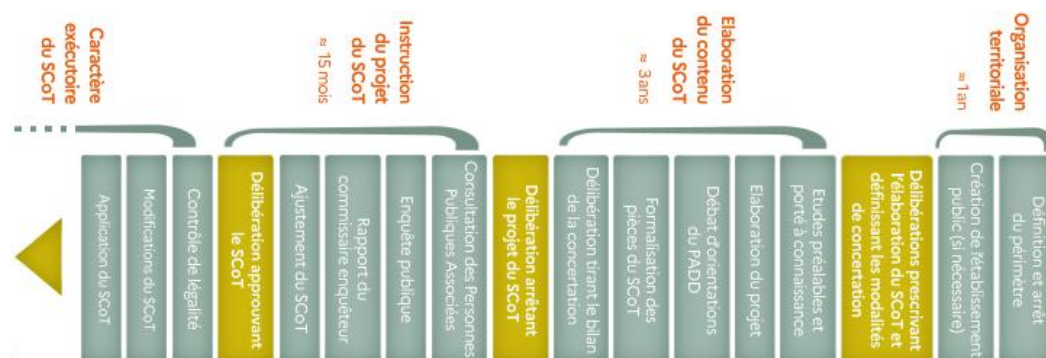
La révision d'un SCoT est **un processus qui s'inscrit dans la durée** et qui **mobilise diverses forces vives d'un territoire** : élus, acteurs institutionnels et société civile.

La révision générale du SCoT est marquée par **deux grandes phases** :

- **L'élaboration du projet de SCoT** qui comporte trois étapes :
  - L'élaboration du Diagnostic Territorial et de l'Etat Initial de l'Environnement
  - L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
  - L'élaboration du Document D'Orientations et d'Objectifs (DOO)

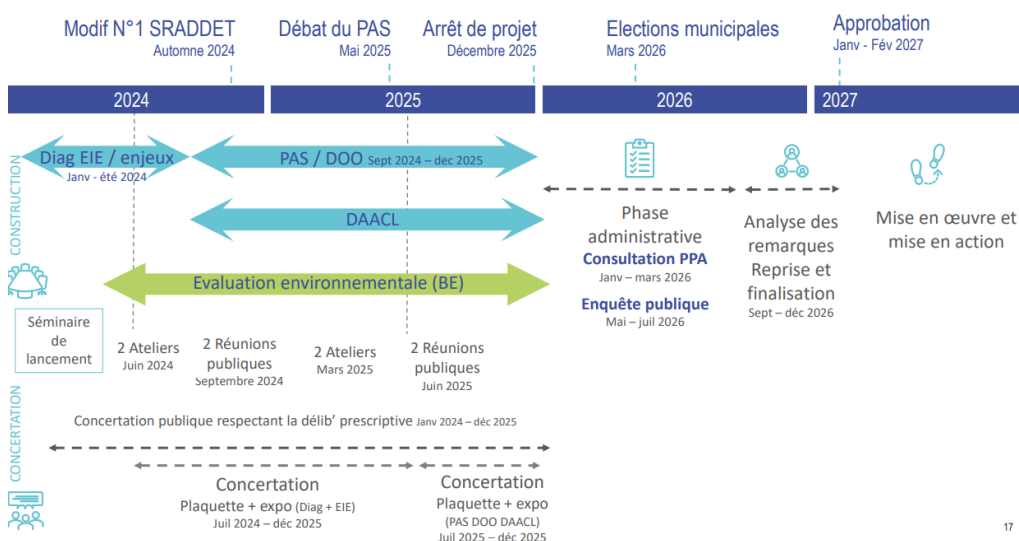
- **La phase plus administrative** qui consiste à consulter les Personnes Publiques Associées (PPA) et partenaires au projet, ainsi que la société civile à travers l'Enquête Publique.

## Les grandes phases de révision d'un SCoT



Source : Le SCoT modernisé, FédéSCoT, édition 2022

Pour le SCoT Pays de l'Anjou, ces différentes étapes se sont déroulées entre 2024 et 2027



17

Source : Synthèse transversale du diagnostic territorial

## F. Les objectifs de la mise en révision

Depuis 20 ans le contexte législatif n'a cessé d'évoluer, en intégrant les enjeux territoriaux nouveaux, et en clarifiant peu à peu les attendus méthodologiques et le rôle du SCoT dans l'ordonnancement des réglementations en vigueur et en renforçant son rôle de gestion économe du foncier en passant par la limitation de la consommation d'espace au Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Créé par la Loi SRU du 13 décembre 2000, le SCoT est un document d'aménagement et de planification stratégique qui détermine, à l'échelle d'un large bassin de vie, un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles pour les 15 à 20 années à venir.

**Les lois « Grenelle de l'environnement » de 2009-2010 et notamment la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Grenelle 2** viennent approfondir les mesures en matière de maîtrise de la consommation de l'espace et promeuvent un urbanisme plus sobre et en faveur des continuités écologiques (notion de Trame verte et Bleue). Cette dernière vient également modifier fortement le contenu et les objectifs du SCoT.

**La loi « Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové » (ALUR) de mars 2014, loi n°2014-366** a renforcé le poids du SCoT dans les décisions d'aménagement du territoire en affirmant son « rôle intégrateur ». Le SCoT doit transposer, à son échelle, les dispositions des documents de planification de rang supérieur afin de permettre leur déclinaison dans les PLU et les cartes communales.

**La loi « Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique » (ELAN) de novembre 2018, loi n°2018-1021** rend obligatoire l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) lorsqu'une procédure de révision est lancée. Le DAAC détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable ; la localisation des secteurs d'implantations périphériques et les centralités urbaines.

Plus récemment, **l'Ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la « modernisation » des SCoT** apporte de nouvelles précisions sur le rôle du SCoT et son contenu. Ses dispositions, entrant en vigueur le 1er avril 2021, s'appliquent aux procédures de révision. L'objectif poursuivi par cette ordonnance est de faire du SCoT un exercice moins formel, plus politique, et de faciliter la mise en œuvre du projet territorial ainsi que le passage à l'action.

On notera enfin l'apport de la **loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, loi n°2021-1104**, qui vient préciser le rôle du SCoT dans la lutte contre le dérèglement climatique et la lutte contre l'artificialisation des sols avec une trajectoire nationale de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050. Cette trajectoire doit se décliner par un 'pas de temps' de 10 ans avec pour la période 2021-2031, un objectif de réduction de la consommation d'espace observée sur les 10 années précédentes, divisé par deux. La déclinaison de cette trajectoire est précisée en cascade : dans le SRADDET, puis le SCoT, puis dans les PLU(i) dans un rapport de compatibilité. La loi complète également certains points relatifs notamment à l'aménagement économique et commercial par l'évolution du DAAC en Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Le SCoT Pays de l'Anjou bleu a été approuvé le 18 octobre 2017. L'analyse des résultats de l'application du SCoT (évaluation) a été réalisée en 2022 et approuvée par délibération du 19 avril 2023.

À la suite des évolutions réglementaires, à la nouvelle configuration institutionnelle, à l'analyse des résultats du **bilan du SCoT réalisé en 2022** et en réponse aux dynamiques socio-

démographiques actuelles du territoire, le comité syndical du PETR du Segréen a décidé de **prescrire la révision générale du SCoT Pays de l'Anjou bleu le 19 avril 2023** avec pour objectifs :

- Actualiser les éléments de diagnostic existants et les projections d'évolution à une échéance de 20 ans ;
- Déterminer un nouveau modèle de développement soutenable et maîtrisé conciliant dynamisme économique, accueil de population et préservation des équilibres écologiques. Le SCoT Pays de l'Anjou bleu doit contribuer à la résilience globale du territoire et à la réduction des inégalités sociales ;
- Revoir l'armature territoriale (hiérarchisation des polarités) en tenant compte des projets d'équipements structurants et/ou des dispositifs nationaux en vigueur (Petites Villes de Demain...) et des orientations des PLUi de chaque EPCI (Anjou Bleu Communauté, communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou) en cours d'élaboration ;
- Réaffirmer le rôle de la polarité principale ;
- S'approprier les changements de paradigme imposés par les objectifs de sobriété foncière, développer les projets de renaturation et de désimperméabilisation des sols ; tout en conservant la qualité de vie sociale, le bien-être et la santé des habitants au cœur du projet ;
- Prolonger la réflexion sur les conséquences des dynamiques actuelles notamment en termes de logements (réactualisation des objectifs chiffrés de production de logements, en particulier sociaux, au vu de l'évolution démographique et de ses besoins) de renouvellement urbain, de densité ;
- Mener une réflexion globale pour établir une stratégie de développement économique intégrant l'industrie (le bassin d'emploi présente des spécificités industrielles qu'il est nécessaire de prendre en compte), l'artisanat, la logistique et le commerce ; l'enjeu d'optimisation foncière et les démarches de revitalisation des centralités (ORT...). La révision devra également permettre de repositionner le rôle majeur de l'agriculture et des usages multiples qui le caractérisent sur le territoire ;
- Intégrer le volet logistique au DAAC (évoluant en DAACL) et prendre en compte l'évolution des enjeux et des objectifs en matière d'urbanisme commercial ;
- Favoriser la transition écologique des mobilités, en tenant compte des stratégies intercommunales, tout en permettant de répondre aux besoins de déplacements des personnes ;
- Préserver et mettre en valeur les paysages, les espaces naturels et les sites patrimoniaux du territoire qui sont vecteurs de qualité de vie, d'attractivité touristique... ;
- Réaffirmer la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques et améliorer la perméabilité du territoire ;
- Intégrer la stratégie du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Pays de l'Anjou bleu adopté en avril 2021 et notamment la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme ainsi que les orientations du Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours d'élaboration ;
- Etablir des indicateurs de suivi fiables et déterminants pour le territoire.

En outre, le SCoT Pays de l'Anjou bleu a été élaboré simultanément avec l'élaboration des PLUi d'ABC et de CCVHA ; ceux-ci ayant nourri les réflexions du PAS et du DOO du SCoT.

## II. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CONSTATS ET ENJEUX

Le Diagnostic Territorial et l'Etat Initial de l'Environnement présentent l'état des lieux du territoire et identifient les grands enjeux.



### A. Démographie

#### Tendances à retenir

- Ralentissement de la croissance démographique sur la période récente
- Baisse de l'attractivité résidentielle sur la période récente
- Vieillissement de la population qui va s'accroître dans les prochaines décennies
- Des disparités territoriales sur les dynamiques démographiques (croissance, part des jeunes, profil socio-économique)
- Un territoire attractif pour les primo-accédants provenant principalement de l'agglomération angevine
- Des ménages plus petits
- Des ménages avec des revenus plus faibles

#### Enjeux/horizons

- Production d'une gamme plus diversifiée de logements et réflexion sur les nouvelles formes d'habiter pour accueillir de nouveaux profils d'habitants
- Accompagnement des ménages au vieillissement de la population : services, équipements, mobilité, logements adaptés...
- Production d'une offre de logements à « prix abordables » pour répondre au profil des ménages du territoire

#### Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique

- Rénovation plutôt que construction neuve (diminution de la consommation d'espaces NAF1) avec remise sur le marché de logements vacants
- Revitalisation des bourgs
- Amélioration de la qualité énergétique et de confort des logements (notamment pour les populations fragiles et âgées).
- Lutte contre la précarité énergétique

## B. Organisation territoriale

### Tendances à retenir

- Un territoire disposant de pôles structurés
- Segré : pôle important concentrant de nombreux équipements et services
- Un bon maillage de l'offre culturelle
- Une offre sportive supérieure à celle constatée à l'échelle des Pays de la Loire
- Une offre de santé organisée pour mieux répondre aux besoins de la population

### Enjeux/horizons

- Une armature territoriale à conforter
- Un vieillissement de la population qui pourra avoir des impacts sur l'offre de santé

### Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique

- Adaptation de l'offre en équipements aux évolutions sociétales et démographiques

## C. Mobilité

### Tendances à retenir

- Flux de déplacements : ABC, territoire « autonome » / VHA, territoire tourné vers ALM
- Relativement peu de relations à l'intérieur du PETR (à l'exception de Segré qui rayonne au-delà de son bassin)
- Un territoire dépendant de la voiture
- Quelques points noirs de circulation appelant des travaux de sécurisation de certaines sections mais peu de projets/besoins de routes nouvelles
- Un réseau de transports collectifs relativement peu attractif mais qui offre une solution à chacun pour se déplacer (TAD)
- Une dynamique en faveur des modes actifs et des mobilités solidaires

### Enjeux/horizons

- Accès à tous à la mobilité
- Réduction des déplacements (en distance) en développant une offre urbaine diversifiée sur le territoire (rapprocher les résidents, les emplois, les activités...)
- Résorption des quelques points noirs routiers
- Développement de solutions alternatives à l'autosolisme
- Incitation à la pratique des modes actifs

### Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique

#### Pollutions

- Limitation de la pollution de l'air
- Limitation des GES

#### Foncier

- Limitation des impacts fonciers des infrastructures routières

#### Energie

- Déploiement des bornes de recharges
- Augmentation des ombrières solaires sur stationnements lorsqu'elles sont adéquates

*Eau*

- Limitation de l'imperméabilisation des sols

## D. Habitat

### **Tendances à retenir**

- Ralentissement de la croissance démographique sur la période récente
- Baisse de l'attractivité résidentielle sur la période récente
- Vieillissement de la population qui va s'accroître dans les prochaines décennies
- Des disparités territoriales sur les dynamiques démographiques (croissance, part des jeunes, profil socio-économique)
- Des ménages avec des revenus plus faibles
- Un territoire attractif pour les primo-accédants provenant principalement de l'agglomération angevine

### **Enjeux/horizons**

- Réponse adaptée à l'évolution des besoins des ménages du territoire (vieillissement, décohabitation)
- Production de formes urbaines moins consommatrices de foncier (ZAN)
- Amélioration de la qualité et de la performance énergétique des logements

### **Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique**

- Diminution de la consommation d'espaces NAF pour la construction de logements
- Sobriété des consommations d'énergie dans les logements
- Diminution d'émissions de GES
- Diminution des émissions de particules fines et dioxyde de soufre (systèmes de chauffage)
- Lutte contre la précarité énergétique d'hiver et d'été
- Massification de la rénovation performante des logements

## E. Economie

### **Tendances à retenir**

#### *Emplois, marchés, secteurs*

- Une polarisation de l'emploi et un maillage des principaux pôles économiques assez clairs : axe Angers-Rennes + Candé / Les Hauts-d'Anjou
- Peu ou pas de création d'emplois, surtout dans la CC ABC // des habitants actifs en hausse surtout dans la CC VHA
- Des spécificités économiques agricoles et industrielles qui impriment encore leur marque sur le territoire de l'Anjou bleu
- Des formations locales peu en lien avec les spécificités sectorielles et le tissu économique
- Un marché du travail plutôt favorable et une main-d'œuvre disponible surtout au nord-ouest du territoire

- Environ 1 emploi sur 2 situé en zone d'activités... et donc environ 1 sur 2 situé en dehors (diffus et centres-bourgs)

#### *L'offre de foncier en ZAE :*

- Un stock disponible juste suffisant à court terme dans les ZAE aménagée du Pays de l'Anjou bleu (équivalent à 8 années) ...
- Mais des réserves importantes pour ouvrir de nouvelles extensions de ZAE à moyen terme (sous réserve d'acquisitions et de compensations zones humides possibles)
- Un stock deux fois plus important sur ABC (où la demande est un peu plus importante également)

#### *La demande de foncier en ZAE :*

- Une demande équivalente en volume sur les deux EPCI en moyenne mais pas en fréquence (nombre de ventes) ni dans la typologie
- Différence et complémentarité de l'offre et de la demande entre les 2 EPCI : des ventes plus nombreuses mais pour des surfaces plus réduites dans la CC VHA et inversement pour la CC ABC
- Un taux d'aménagement relativement faible avec une part importante d'espaces résiduels non aménagés

### **Enjeux/horizons**

#### *Emplois, marchés, secteurs*

- Accompagnement des actifs du territoire (dont chômeurs) vers les propres besoins en emploi du territoire
- Rapprochement des lieux de travail et lieux de vie
- Accélération des synergies entre la polarisation des actifs au sud-est (CC VHA) et dynamique économique du nord-ouest (CC ABC)
- Préservation des atouts industriels et agricoles
- Transition de l'économie locale vers une économie durable et circulaire

#### *Perspectives ZAN et Industrie verte*

- Adapter l'offre à la demande dans le respect du ZAN = « le juste équilibre »
- Complémentarités et stratégie économique interterritoriale (échelle SCoT voire supra)
- Optimisation de l'aménagement des ZAE et services mutualisés (stationnement, EnR...)
- Densification des sites économiques (publics et privés)
- Requalification des ZAE et renouvellement urbain (dont friches)
- Des ouvertures de ZAE à phaser dans le temps
- Un développement cohérent entre renforcement de la vocation des ZAE (industrie, logistique...) et orientations plus qualitatives pour développer la mixité des centres urbains
- Réallocation des réserves foncières vers la renaturation ou les EnR
- Un taux d'aménagement relativement faible avec une part importante d'espaces résiduels non aménagés dans les ZAE

### **Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique**

#### *Foncier :*

- Partage de la ressource foncière : développement des entreprises (installations / extensions), biodiversité (préservation, renaturation, compensation), production d'EnR

- Lutte contre l'obsolescence et requalification / réhabilitation de friches

#### *Eau*

- Partage de la ressource en eau avec les autres usages et amélioration de la qualité de l'eau (rejets industriels)
- Gestion des eaux usées de la ZAE (capacité des STEP, réutilisation des eaux rejetées par les STEP)
- Gestion des eaux pluviales et perméabilité du sol (ouvrages de récupération et réutilisation, infiltration...)
- Question de l'accueil d'activités industrielles très consommatrices d'eau (eaux brutes, potables ou les deux)
- Sobriété des nouveaux bâtiments en matière de consommation d'eau et conditions d'adaptation des bâtiments anciens (récupération/recyclage)
- Stockage et rétention des eaux de pluie

#### *Energie*

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments, neuf et ancien (écoconception, rénovation, réutilisation/réhabilitation...)
- Accompagnement de la production d'EnR électrique (dont PV en toiture) et chaleur renouvelable
- Sécurisation de l'approvisionnement énergétique des entreprises par de nouveaux modes de valorisation de l'énergie au plus proche de la production d'EnR

#### *Mobilités*

- Accueil de certains services mutualisés pour limiter les déplacements des actifs et consommer moins d'énergie dans les zones d'activités
- Aménagements en ZAE adaptés à la croissance des véhicules électriques (stationnements, bornes ou autre technologie)
- Sensibilisation et actions des entreprises en faveur des mobilités durables (TC, autopartage, vélo partagés, covoiturage...) pour les déplacements domicile-travail

## F. Commerce

### **Enjeux/horizons**

#### *Les enjeux des centralités*

- La valorisation et le maintien de l'offre commerciale des centralités : qualité de l'offre, diversité de l'offre, temps d'accès, etc. En cohérence et convergence avec les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire : ORT, OPAH, etc.
- Le maintien de fonctions complémentaires à l'offre commerciale (services médicaux, loisirs ...) afin de participer à la dynamique des centralités et au maintien des flux
- La lutte contre la vacance structurelle par la modernisation de certaines centralités : espace public, stationnement, traversée de poids lourds, etc.

#### *Les enjeux des périphéries commerciales*

- Le maintien d'un équilibre de l'offre commerciale entre centralité et périphérie (création de point de vente, surface de vente créée, etc.)
- La maîtrise de la mise en périphérie (lieux de convivialité, etc.)
- L'optimisation des usages et de l'occupation du sol des espaces commerciaux de périphérie (surfaces utiles : stationnement, etc.) notamment par le soutien à la transformation des espaces commerciaux (contexte national)

### *Les enjeux de la logistique commerciale*

- La réponse aux demandes des acteurs économiques via les opportunités offertes au Pays du fait de sa localisation géographique, la qualification de sa main d'œuvre et ses réserves foncières
- L'organisation de la logistique urbaine commerciale (de l'entrepôt commercial d'envergure à la logistique du dernier kilomètre)

### **Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique**

#### *Foncier :*

- Lutte contre la vacance, l'obsolescence et requalification / réhabilitation de friches
- Augmentation des pratiques de renouvellement urbain

#### *Energie*

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments, neuf et ancien (écoconception, rénovation, réutilisation/réhabilitation...)
- Accompagnement de la production d'EnR électrique (dont PV en toiture) et chaleur renouvelable

#### *Mobilités*

- Limitation des GES et de la pollution de l'air
- Déploiement de solutions décarbonées

## **G. Agriculture**

### **Tendances à retenir**

- Un territoire agricole à dominante polyculture – élevage
- Un constat qui colle aux tendances nationales avec : une baisse du nombre d'exploitations et de l'emploi agricole, une augmentation de la taille moyenne des exploitations et une occupation des bâtiments agricoles à questionner, une difficulté de renouvellement/ transmission des exploitations
- Une part importante en agriculture biologique (14%)
- Un PAT ambitieux sur la question de l'autonomie alimentaire du territoire
- Une pression urbaine importante sur les espaces agricoles impactant également les paysages
- Une spécialisation polyculture–élevage à mettre en perspective des évolutions attendues du fait du changement climatique (fréquence des vagues de chaleur, gel tardif, etc.)

### **Enjeux/horizons**

- Des territoires à enjeux et stratégies pour la trajectoire agricole du territoire à identifier et à protéger
- Une diversification à développer en lien avec les orientations du PAT notamment vers le maraîchage, en complément de la production céréalière dominante
- Des possibilités de changement de destination à envisager en lien avec la fonctionnalité de l'activité agricole
- Des enjeux croisés et significatifs avec les paysages, la biodiversité, la ressource en eau, la production d'énergie et plus indirectement avec la mobilité et le commerce sur la question de la logistique

- Un renouvellement agricole à anticiper, des transmissions / installations d'exploitations à accompagner

### **Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique**

- Des potentiels en matière d'adaptation du territoire au changement climatique à valoriser : support foncier pour l'installation d'EnR compatibles avec l'activité agricole, relocalisation de l'alimentation, captage carbone, présence forte du bocage entretenu par l'élevage, etc.
- Des effets attendus du changement climatique à anticiper : solution d'irrigation, production d'énergie renouvelable, etc.

## **H. Paysage**

### **Tendances à retenir**

- Un développement des infrastructures de production en énergies renouvelables sur les espaces agricoles
- Des pratiques agricoles qui évoluent et impactent les paysages et fragilisent le bocage, des actions engagées pour y remédier
- Une fragilisation des formes urbaines traditionnelles, un risque de banalisation des paysages, notamment sur les franges d'espaces habités
- La capacité d'intégration des projets dans leur contexte paysager du fait de la forte présence d'un bocage de qualité
- La présence d'une nature intéressante et protéiforme au sein des espaces habités à valoriser
- Des espaces publics très imperméabilisés comme potentiels à retraiter
- La présence de respirations forestières/boisées sur le territoire à maintenir

### **Enjeux/horizons**

- Une protection du bocage et des boisements et une diversité des ambiances paysagères à maintenir (développement des documents de gestion durable, etc.) et mettre en valeur
- Un patrimoine remarquable et ordinaire à protéger, valoriser
- Un développement des aménités en lien avec l'eau et de l'aménagement/accès des berges en rapport au cadre de vie
- La préservation des différentes formes de nature au sein des espaces urbanisés
- La préservation des lisières boisées pour des raisons paysagères

### **Enjeux liés à la transition environnementale et énergétique**

- Des formes urbaines à réfléchir en lien avec les enjeux d'adaptation au changement climatique, de sobriété et l'identité paysagère du territoire ; des secteurs d'entre-deux à qualifier/requalifier
- L'identification de secteurs préférentiels à renaturer sur le territoire
- Un encadrement nécessaire du développement des EnR en lien avec les paysages, l'atout du couvert végétal pour l'intégration des projets (y.c projets EnR)

## I. Tourisme

### Tendances à retenir

- Un territoire qui profite de ses atouts paysagers, patrimoniaux et de son histoire pour être attractif
- L'atout de la présence de l'eau
- Le maillage d'itinéraires cyclables important

### Enjeux/horizons

- Une diversité des ambiances paysagères à mettre en valeur
- Un patrimoine végétal et patrimonial remarquable et ordinaire à protéger, valoriser
- Un développement des aménités en lien avec l'eau et de l'aménagement/accès des berges
- Une diversité de l'offre touristique à maintenir pour l'attractivité du territoire et à mettre en lien
- Des perspectives de développement à impulser : tourisme fluvial et fluvestre et activités de plein air notamment

## J. Composantes physiques du territoire

### Synthèse des principaux constats et enjeux

- Le relief présente un paysage ondulé structuré par des crêtes nord-ouest/sud-est et des vallées qui les entaillent perpendiculairement
- L'altitude reste modeste culminant à 107 m et s'abaissant autour de 15–20 m dans les principales vallées
- Le territoire dispose d'un réseau hydrographique très dense avec de nombreux cours d'eau collecteurs, ruisseaux et plans d'eau
- Sept sous-bassins versants du bassin Loire-Bretagne couvrent le territoire dont celui de l'Oudon qui est majoritaire
- La géologie relève majoritairement du Massif Armoricaire avec une transition vers les formations du Bassin Parisien à l'est
- Des ressources minérales variées (schiste ardoisier, fer, granite) ont façonné l'identité du territoire
- Les sols présentent une grande diversité, liée à l'organisation géologique, avec des caractéristiques généralement limono-argileuses et souvent hydromorphes
- Dans les vallées, les sols alluviaux sont profonds et hydromorphes tandis que les sols urbains sont peu documentés
- Le territoire se situe en zone de transition climatique océanique / semi-continental avec des effets déjà perceptibles du changement climatique
- Les projections climatiques annoncent des hausses de températures, plus de précipitations intenses et davantage de vagues de chaleur
- La couverture du sol est dominée par les formations herbacées qui occupent 82 % du territoire
- Les bois et forêts représentent 12 % et les surfaces bâties ou artificialisées environ 4 %

## Enjeux/horizons

- Préservation et valorisation des entités géographiques et paysagères structurantes : vallées encaissées, crêtes orientées, vallonement du relief
- Mise en valeur du réseau hydrographique dense dans toutes ses composantes (petits ruisseaux, rivières, affluents de la Loire) en lien avec la valorisation/protection des zones humides
- Mise en valeur du patrimoine géologique, notamment à travers les anciennes exploitations minières de schistes ardoisiers, de fer, de granite, ...
- Préservation de la variété des sols ; connaissance des sols urbains
- Adaptation du territoire au changement climatique : augmentation des températures, décalage des saisons, accélération du nombre d'événements extrêmes (sécheresse, inondation...)

## K. Biodiversité

### Synthèse des principaux constats et enjeux

- Le territoire du Pays de l'Anjou bleu présente une diversité de milieux naturels mais le bocage demeure l'élément dominant et structurant
- Le bocage reste très présent malgré les remembrements et destructions, avec des secteurs encore fortement composés de haies, prairies, bosquets et zones humides
- La biodiversité remarquable est identifiée grâce à de nombreuses ZNIEFF, à plusieurs sites Natura 2000, à trois arrêtés de biotope et à des espaces reconnus par la SCAP
- Le Département renforce la préservation de ces milieux via son Plan biodiversité et sa politique des Espaces naturels sensibles
- Le SCoT actuel dispose déjà d'une trame verte et bleue reposant sur les milieux remarquables et les structures écologiques ordinaires comme les haies et les bocages
- La TVB du territoire a été construite en 2016 par le CPIE Loire Anjou en combinant données régionales et observations de terrain et en associant les acteurs locaux
- Cette étude a cartographié les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les zones de fragmentation
- Les enjeux identifiés rejoignent ceux du Schéma régional de cohérence écologique, notamment sur les sous-trames boisée, humide/aquatique et bocagère
- Le territoire joue un rôle clé dans la continuité bocagère à l'échelle régionale et nationale
- Le changement climatique fragilise la biodiversité locale en modifiant les températures, la disponibilité en eau et les cycles saisonniers

### Enjeux/horizons

- Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (matrice des réservoirs de biodiversité) en lien avec le ZAN
- Préservation de la diversité des milieux (résilience plus forte face au changement climatique) comprenant la biodiversité ordinaire

- Préservation du maillage de haies et des complexes bocagers du territoire et en lien avec les territoires voisins (responsabilité d'Anjou bleu dans la continuité des bocages de l'Ouest)
- Préservation et développement des continuités écologiques sur le territoire (résilience face au changement climatique)
- Préservation des espaces de nature remarquable (identifiés en ZNIEFF 1 et 2) et/ou faisant l'objet de la politique ENS du Département
- Protection des espaces constitutifs du réseau Natura 2000 et de la Stratégie des aires protégées
- Protection des espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur faible taille, notamment les gîtes à enjeux Chiroptères (Arrêtés de biotope)
- Préservation, restauration et connexion des réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques en affirmant une trame verte et bleue à l'échelle du SCoT Anjou Bleu
- Amélioration de la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés
- Prise en compte des impacts du changement climatique sur les espèces faune et flore et leurs habitats ; enjeux croisés eau et climat
- Développement de la nature en lien avec ses nombreux services environnementaux dans les espaces habités

## L. Ressources et consommations

### Synthèse des principaux constats et enjeux

- Le territoire compte 14 carrières à ciel ouvert exploitant des sables, graviers et roches concassées dans un contexte de déficit local en matériaux nécessitant des importations
- La qualité des rivières est globalement médiocre, sans amélioration notable, avec des pressions fortes liées aux nitrates et aux pesticides
- Les masses d'eau souterraines sont fragiles en qualité et en quantité, en raison de l'absence de grands aquifères et des besoins importants en eau du territoire
- L'alimentation en eau potable repose sur 6 captages principaux avec une eau conforme mais une ressource vulnérable nécessitant vigilance et interconnexions avec les territoires voisins
- L'assainissement collectif est assuré par 75 stations d'épuration dont certaines dépassent leur capacité ou présentent des performances insuffisantes
- L'assainissement non collectif concerne plus d'un quart des logements avec des taux de conformité variables selon les intercommunalités
- Les réseaux unitaires et la gestion des eaux pluviales peuvent surcharger les stations et dégrader les milieux aquatiques lors d'épisodes orageux
- Le territoire dispose de 5 sites de baignade, dont la qualité des eaux a été classée « excellente » par l'ARS en 2023
- Un PCAET adopté en 2021 fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de développement des énergies renouvelables

- La consommation énergétique reste stable mais dominée par les énergies fossiles, principalement dans les secteurs du transport routier et du résidentiel
- La production d'énergies renouvelables représente 12,5 % de l'énergie consommée avec une progression continue depuis 2008
- Les principaux potentiels de développement des ENR concernent la méthanisation, le photovoltaïque et la géothermie
- La gestion des déchets est assurée par des structures intercommunales avec un maillage de déchèteries dense et des filières de valorisation performantes
- Les politiques locales de tri et de valorisation permettent une production de déchets par habitant inférieure à la moyenne nationale

### **Enjeux/horizons :**

#### *Ressource en eau :*

- Veiller à l'adéquation entre le développement urbain et la capacité de production et d'approvisionnement en eau potable
- Prendre en compte les besoins de l'industrie et de l'agriculture
- Favoriser la captation des eaux pluviales
- S'assurer que les dispositifs ou aménagements soient compatibles avec le cycle naturel de l'eau
- Assurer la disponibilité et la qualité de l'eau dans les captages dits « prioritaires Grenelle »
- Respecter les périmètres de captages des eaux brutes à destination de l'eau potable
- Veiller à l'adéquation entre développement urbain et capacité des stations d'épuration
- Assurer une qualité des rejets d'eaux usées dans les milieux (cours d'eau ou sols)
- Favoriser la préservation voire la protection de la végétation permanente propre à infiltrer l'eau et permettant de limiter les pollutions, d'être support de biodiversité et de pérennité des identités paysagère du Pays de l'Anjou bleu
- Pérenniser voire améliorer la qualité de l'eau des sites de baignade du Pays

#### *Ressource en matériaux du sous-sol :*

- Protéger et valoriser les gisements géologiques pour préserver la filière économique des matériaux
- Garantir un approvisionnement de proximité pour limiter les impacts liés au transport

#### *Déchets :*

- Encourager la diminution, le tri et la valorisation des déchets
- Réduire à la source et assurer la capacité de traitement
- Favoriser l'économie circulaire (réutilisation des matériaux, recycleries...)

#### *Ressources énergétiques :*

- Poursuivre le développement des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) pour sortir des énergies fossiles. Il s'agira de veiller à l'équilibre des types de production d'EnR&R
- Concilier le développement des énergies renouvelables avec les activités agricoles et forestières, l'environnement et les paysages

## M. Pollutions et nuisances

### Synthèse des principaux constats et enjeux

- Les principales pollutions atmosphériques proviennent des particules fines issues de l'agriculture et du résidentiel, des composés volatils non méthaniques d'origine industrielle et résidentielle, de l'ammoniac agricole et des oxydes d'azote liés au transport
- Les émissions de dioxyde de soufre sont très faibles, et la qualité de l'air intérieur reste une problématique de santé publique difficile à mesurer
- En 2021, le territoire a émis 743 teqCO<sub>2</sub>, soit 10,5 teqCO<sub>2</sub> par habitant, un niveau supérieur à la moyenne régionale
- L'agriculture, les transports routiers et la gestion des déchets représentent 87 % des émissions de GES, dont plus de la moitié pour l'agriculture
- Les émissions territoriales ont diminué de 8,4 % entre 2008 et 2021
- Avec seulement 4,13 % de surfaces imperméabilisées, le territoire bénéficie d'un potentiel favorable de « puits de carbone »
- Le bruit routier constitue la principale nuisance sonore, particulièrement le long de la D775, de la N162 et de la D963
- Le territoire compte 2016 sites recensés comme potentiellement pollués, principalement d'anciens garages ou activités artisanales
- Deux Secteurs d'information sur les sols, à Candé et Vern-d'Anjou, nécessitent une vérification de la compatibilité des sols avec les usages envisagés
- La pollution lumineuse touche surtout les pôles urbains mais aussi les bourgs, et constitue un enjeu pour la biodiversité, la santé et la maîtrise des coûts d'éclairage
- Les champs électromagnétiques des lignes haute et très haute tension constituent un point de vigilance, notamment pour l'habitat dispersé

### Enjeux/horizons

- Santé et sécurité publique d'une manière générale ; urbanisme favorable à la santé limitant l'exposition des populations aux pollutions quelle qu'en soit l'origine.
- Prise en compte des zones les plus vulnérables aux polluants, notamment en lien avec les infrastructures routières et les activités agricoles ou industrielles.
- Réduction des émissions polluantes avec une conception de l'urbanisme tournée vers la limitation des déplacements automobiles et vers la rénovation de bâtiments.
- Atténuation des émissions de gaz à effet de serre par des aménagements favorisant les transports « doux », la rénovation thermique des bâtiments.
- Réduction des nuisances sonores et diminution du nombre d'habitants actuels et futurs exposés au bruit, notamment à proximité des infrastructures des classements sonore 2, 3.
- Connaissance des sites et sols pollués pour une meilleure gestion des pollutions dans le cadre du renouvellement et du développement urbain.
- Réduction de la pollution lumineuse dans tous les bourgs et villages en actionnant le levier des économies d'énergie.
- Limitation de l'exposition, non exposition des populations, notamment sensibles, aux champs électromagnétiques d'extrêmes basses fréquences sur les axes concernés

## N. Risques naturels et technologiques

### Synthèse des principaux constats et enjeux

- Le territoire du SCoT Pays de l'Anjou bleu est exposé à plusieurs risques naturels dont certains, liés au changement climatique comme les tempêtes, pourraient s'amplifier
- Le risque d'inondation est majeur pour les communes situées le long de la Mayenne, de l'Oudon et de la Sarthe, couvertes par des Plans d'exposition aux risques, ainsi que pour les secteurs identifiés dans les Atlas des zones inondables des cours d'eau secondaires
- Des inondations soudaines peuvent survenir localement, notamment dans des rues ou quartiers, bien que ces zones ne soient pas encore précisément cartographiées
- Le risque de mouvement de terrain concerne principalement des effondrements liés aux cavités souterraines dans les Hauts-d'Anjou pour lesquelles un inventaire est en cours depuis 2024
- Le risque minier touche une quinzaine de communes en lien avec d'anciennes exploitations de schiste ardoisier et de fer ; huit d'entre elles sont couvertes par un Plan de prévention du risque minier
- Le retrait-gonflement des argiles est globalement faible mais certaines communes des Hauts-d'Anjou présentent un aléa fort pouvant être aggravé par le changement climatique
- L'augmentation des épisodes de sécheresse renforce le risque de feux de forêt, significatif localement à l'est et au sud du territoire malgré une faible proportion d'espaces boisés
- L'Atlas régional du risque feux de forêt précise la sensibilité de chaque boisement à l'échelle départementale
- Le changement climatique accroît les risques sanitaires liés aux fortes chaleurs, avec une vulnérabilité particulière des zones urbanisées exposées aux îlots de chaleur
- Le radon constitue un enjeu de santé publique important : les quatre cinquièmes du territoire à l'ouest sont classés en niveau 3, exposant davantage les habitations mal ventilées
- Le risque sismique est présent mais limité, le territoire se situant en zone de sismicité 1
- Le territoire compte 838 installations classées, majoritairement agricoles, dont deux sites SEVESO : la SEDA (seuil haut) et Qalian France (seuil bas)
- Les principaux risques liés au transport de matières dangereuses concernent le réseau routier structurant et les trois canalisations de gaz et pétrole traversant le territoire depuis l'estuaire de la Loire

### Enjeux/horizons

- Limitation de l'exposition des personnes, des biens et des activités économiques au risque d'inondation dans les zones dotées d'un PPRI, et dans les secteurs identifiés par les Atlas de zones inondables
- Favorisation de l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements et les inondations « flash » localisées
- Préservation du réseau de haies comme éléments favorisant la lutte contre le ruissellement et la rétention de l'eau

- Limitation de l'exposition des habitations au risque de retrait-gonflement des argiles majoré par les épisodes de sécheresse et particulièrement présent sur à l'est territoire
- Maîtrise du développement urbain dans les zones vulnérables aux feux de forêt et aux risques liés aux tempêtes (chutes d'arbres sur les bâtiments), risques accentués par le changement climatique ; préservation des lisières forestières et des zones de transition
- Prise en compte et diminution du risque de surchauffe urbaine dans les espaces urbanisés quelle que soit leur taille (petites villes, bourgs)
- Limitation de l'exposition des habitations au risque d'effondrement de cavités souterraines, notamment à proximité des anciennes ardoisières, mines de fer
- Prise en compte du risque radon dans la rénovation et la construction des bâtiments.
- Limitation de l'exposition des personnes, des biens et des activités économiques aux risques technologiques (ICPE)
- Limitation de l'exposition des personnes, des biens et des activités économiques à la circulation des matières dangereuses, notamment sur les axes Angers-Rennes, Le Lion-d'Angers – Château-Gontier, Angers-Châteaubriant via Candé
- Adaptation globale du développement urbain à la connaissance progressive des risques

### III. LES GRANDES ORIENTATIONS DU SCoT

Face aux transformations majeures, le territoire du SCoT Pays de l'Anjou bleu doit s'inscrire dans une dynamique de transitions en construisant un territoire durable et en adoptant de nouveaux modèles de développement et d'aménagement. Ces deux approches sont essentielles pour garantir la résilience du territoire.

L'objectif n'est donc pas de mener une transition mais des transitions, à la fois en matière écologique, énergétique, économique et sociale, avec un modèle de développement résilient et durable qui repense les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

La révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu et de son projet a été l'occasion d'écrire un nouveau chapitre et de structurer une nouvelle vision du territoire afin de bien y vivre. Ainsi, le projet du SCoT se décline en plusieurs axes, orientations et objectifs ; ce qui permet une articulation opérationnelle et un traitement des enjeux identifiés.

#### A. Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le PAS constitue le projet politique du SCoT Pays de l'Anjou bleu. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans. Le PAS est le garant de la cohérence et de l'équilibre territorial en conciliant, sur les deux intercommunalités du Pays, les différents enjeux d'aménagement du territoire.

Le **PAS** porte **un projet de territoire** s'appuyant sur une armature territoriale et s'articulant autour de **2 piliers** comprenant **8 grandes orientations** rappelées ci-après :

a) *Pilier 1 : Les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu*

- Les espaces habités, révélateurs des différentes façons de vivre la ruralité du Pays de l'Anjou bleu
- L'adaptation de la programmation de logements à l'évolution des profils et des besoins des ménages
- La vulnérabilité des populations et des espaces habités
- L'industrie et l'agriculture impriment leur marque sur le tissu économique local

b) *Pilier 2 : La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux*

- Prendre soin de la ressource en eau et des rivières
- L'équilibre recherché entre développement économique et préservation des ressources
- Vers plus de sobriété foncière en mobilisant l'existant
- La neutralité carbone en perspective

## B. Le Document d'Orientations et d'Objectifs

Le **DOO** constitue le **document opposable du SCoT** Pays de l'Anjou bleu. Il traduit sous forme de principes, d'objectifs et de prescriptions, le projet politique inscrit dans le PAS. Il intègre le **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et la Logistique commerciale (DAACL)**. Le DOO révisé est structuré autour de **2 axes, 8 orientations** et **31 objectifs** :

### I. Les marqueurs du Pays de l'Anjou bleu

A. *Les espaces habités, révélateurs des différentes façons de vivre la ruralité du Pays de l'Anjou bleu*

1. Le confortement du maillage de pôles à toutes les échelles par un développement adapté
2. L'organisation des mobilités au sein du Pays
3. La poursuite de l'amélioration de l'accessibilité du Pays
4. La poursuite de l'aménagement numérique du territoire
5. Le renforcement du maillage commercial de proximité
6. L'organisation et la structuration de la logistique commerciale
7. Le soutien, la professionnalisation et la promotion de la diversité de l'offre touristique
8. L'intégration paysagère qualitative à toutes les échelles

B. *L'adaptation de la programmation de logements à l'évolution des profils et des besoins des ménages*

1. L'offre de logements pour les habitants actuels et futurs
2. Proposer une offre de logements qui répond mieux à l'évolution du profil des ménages de demain
3. Produire une offre de logements pour favoriser tous les parcours résidentiels et la territorialiser

C. *La vulnérabilité des populations et des espaces habités*

1. La poursuite de la redynamisation des centralités comme une réponse à l'accompagnement et l'isolement

2. La réponse aux besoins des publics vulnérables
  3. La reconquête de la biodiversité à toutes les échelles du territoire
  4. La préservation de la capacité de résilience au changement climatique du territoire par une stratégie de renaturation et de restauration des milieux naturels
  5. La limitation de l'exposition des populations et des biens aux risques et aux nuisances dans un contexte d'amplification induit par le changement climatique
- D. L'industrie et l'agriculture impriment leur marque sur le tissu économique local*
1. La valorisation des atouts productifs en maintenant une capacité d'accueil et un fonctionnement optimisé des espaces urbanisés
  2. L'agriculture : lui redonner une place centrale et affirmer son rôle nourricier

## **II. La conciliation des enjeux de sobriété avec les besoins et les usages locaux**

### *A. Prendre soin de la ressource en eau et des rivières*

1. La mise en adéquation de la disponibilité de la ressource et des besoins en eau dans le contexte du changement climatique
2. L'optimisation du cycle de l'eau
3. L'amélioration de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
4. La préservation et la valorisation des cours d'eau et des berges

### *B. L'équilibre recherché entre développement économique et préservation des ressources*

1. Le déploiement d'une stratégie d'accueil des activités économiques prenant en compte la sobriété des usages et des ressources
2. La protection et la valorisation des sous-sols
3. Les déchets : une ressource à valoriser

### *C. Vers plus de sobriété foncière en mobilisant l'existant*

1. La trajectoire locale de sobriété foncière
2. Éviter
3. Réduire
4. Compenser

### *D. La neutralité carbone en perspective*

1. La poursuite du déploiement des énergies renouvelables
2. La préservation et la valorisation des puits de carbone

## **Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)**

### *A. Introduction*

1. En matière de commerce
2. En matière de logistique commerciale
3. La portée réglementaire du DOO et du DAACL

### *B. Les localisations préférentielles des commerces*

1. Les conditions d'implantation des équipements commerciaux dans les centralités
2. Les conditions d'implantation des équipements commerciaux dans les secteurs d'implantation périphérique (SIP)

*C. Les localisations préférentielles des équipements de logistique commerciale*

1. Les conditions d'implantation des équipements de logistique commerciale
2. Les localisations

**Annexes du DOO-DAACL**

*A. Annexe cartographique du document d'aménagement artisanal commercial et logistique*

*B. Glossaire*